

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPEENNE

Filiales commerciales & marketing

La politique environnementale présentée ci-après concerne les sociétés européennes suivantes du groupe Pioneer :

Pioneer Europe NV (PEE), Pioneer Benelux BV (PEB), Pioneer Danmark A/S (PDS), Pioneer France SAS (PFS), Pioneer GB Limited (PGB), Pioneer Electronics Deutschland GmbH (PED), Pioneer Italia S.p.A (PEI), Pioneer Norge A/S (PEN), Pioneer Scandinavia AB (PES).

En tant que filiales commerciales & marketing du groupe Pioneer établies dans nos pays européens respectifs, nous reconnaissons que la préservation de l'environnement est un des éléments clés de nos activités que sont la distribution, la vente et les services dans les domaines de l'électronique embarquée, de l'électronique domestique et de l'électronique professionnelle.

Avec pour référence la politique de préservation de l'environnement établie par le siège social du groupe Pioneer au Japon, nous avons mis en place une structure chargée de promouvoir les activités protégeant l'environnement et nous efforçons de contribuer à la sauvegarde et au développement d'un environnement terrestre riche et sain, considérant que l'une de nos missions collectives est de le préserver, de l'améliorer et de le transmettre aux générations futures.

Conformité avec la législation et la réglementation

Nous veillerons au respect de toutes les législations, réglementations, dispositions locales particulières à chaque filiale et de toutes autres exigences se rapportant à la protection de l'environnement. Si nécessaire, nous établirons des accords et des normes de contrôle volontaires afin de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement.

Préservation de l'environnement

Nous veillerons à éviter d'utiliser des substances nocives comme celles qui participent à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'augmentation de l'effet de serre, à utiliser des produits de substitution et limiter les rejets de substances dangereuses en prenant en compte leurs effets sur l'éco-système. Ainsi, nous pourrons à la fois réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et prévenir la contamination de l'environnement.

Management par objectif

Nous avons établi des objectifs, que nous nous efforcerons d'atteindre, afin de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement, tels que l'usage modéré des ressources naturelles, les économies d'énergies, le recyclage, la réduction de la production de déchets etc.

Promotion de la préservation de l'environnement

Nous avons établi un système, applicable à l'ensemble des sociétés Pioneer citées ci-dessus, qui contribue à la promotion de la protection de l'environnement. Dans cette perspective, chaque société a mis en place une organisation adaptée permettant d'optimiser continuellement le système de management environnemental.

Formation

Nous sensibilisons, de manière continue, nos employés à la préservation de l'environnement et à notre politique environnementale européenne. Des formations spécifiques seront délivrées aux employés si les circonstances le requièrent.

Amélioration continue

Nous nous engageons à maintenir et améliorer notre système de management environnemental et nos actions de protection de l'environnement en organisant un suivi de notre performance et en décidant de mesures appropriées conformément aux résultats des audits environnementaux.

Communication

Nous nous engageons à rendre public les politiques, objectifs et résultats de nos activités environnementales, par l'intermédiaire de nos rapports environnementaux, nous favorisons ainsi la communication avec les parties intéressées.



T. Ito
Président-Directeur général
PEE
28-09-2007